



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CX 4/35.2

CL 2011/6-CF
Mars 2011

Aux: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

Du: Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires,
E-mail: codex@fao.org,
Fax : +39 06 57054593)
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie

Sujet: **DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (REP11/CF)**

Le Rapport de la cinquième session du Comité du Codex sur les contaminants est en pièce jointe. Il sera examiné lors de la trente quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 4-9 juillet 2011).

PARTIE I: SUJETS POUR ADOPTION LORS DE LA 34^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Avant-projet de normes et textes apparentés à l'étape 5/8 de la procédure

1. **Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par le carbamate d'éthyle des distillés de fruits à noyaux** (para. 26, Annexe II);
2. **Avant-projet de niveaux maximaux pour la mélamine dans l'alimentation (*Préparation pour nourrisson liquide*)** (para. 33, Annexe III);

Les gouvernements et organisations internationales qui désirent émettre des observations sur les documents mentionnés ci-dessus sont invités à le faire par écrit, *de préférence par courrier électronique*, à l'adresse indiquée plus haut **au plus tard le 15 mai 2011**.

PARTIE II: REQUÊTE DE COMMENTAIRES ET D'INFORMATION

3. **Liste prioritaire des contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer par le JECFA** (para. 93, Annexe V)

La liste prioritaire des contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a été approuvée par le Comité du Codex sur les Contaminants dans les aliments comme cela est indiqué dans le para. 93 et présenté dans l'Annexe V de ce rapport. La soumission de commentaires et /ou informations est requise comme suit:

- Observations sur les substances qui sont déjà incluses dans la liste prioritaire (les renseignements sur la disponibilité des données de ces substances devraient également être proposés là où applicables); et/ou
- Désignation des nouvelles substances pour la liste prioritaire (les renseignements sur les détails des nouvelles substances et le délai attendu pour la disponibilité des données devraient aussi être proposés).

Pour le deuxième point ci-dessus, il est demandé de remplir le formulaire comme présenté en Annexe VI de ce rapport.

Les gouvernements et organisations internationales qui désirent émettre des observations et commentaires sur la liste prioritaire des contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) sont invités à le faire par écrit, *de préférence par courrier électronique*, à l'adresse indiquée plus haut, **au plus tard avant le 31 janvier 2012**.